
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 août 2013 à 9 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, Maire
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Jean-Yves Hinse, Directeur principal, Service du capital humain et des communications
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Marvin Rotrand, leader du comité exécutif et conseiller associé
Mme Érika Duchesne, conseillère associée
Mme Danielle Jiona, Coordinatrice - processus décisionnel

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1247

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif en y retirant les articles 12.001, 20.013, 20.014, 20.031, 30.004, 30.005, 30.006, 30.017, 40.011 et 40.013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1248

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1249

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 août 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1250

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12958 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Adjudicataire :	Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp.	Sanexen Services Environnementaux inc.
<u>Territoires</u>	Articles	Articles
Ahuntsic-Cartierville		1-2-3
Anjou	1-2-3	
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grace	1-2-3	
Lachine		1-2-3
LaSalle	1-2-3	
Le Plateau Mont-Royal	1-2-3	
Le Sud-Ouest	1-2-3	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		1-2-3

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1-2-3	
Montréal-Nord	1-2-3	
Outremont	1-2-3	
Pierrefonds-Roxboro		1-2-3
Rivière-des-Prairies/ Pointe-aux-Trembles	1-2-3	
Rosemont- La Petite-Patrie	1-2-3	
Saint-Laurent		1-2-3
Saint-Léonard	1-2-3	
Verdun	1-2-3	
Ville-Marie	1-2-3	
Villeray/St-Michel/Parc Extension	1-2-3	

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1134119006

CE13 1251

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écoconcentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12491 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

Contrat	Recyclage Notre-Dame Inc.	WM Québec Inc.	Nombre de soumissionnaires
16 - Écocentre Acadie (sols)	75 092 \$		2
17 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (sols)	15 034 \$		2
18 - Écocentre Eadie (sols)	60 089 \$		2
19 - Écocentre LaSalle (sols)	52 580 \$		2
20 - Écocentre Petite-Patrie (sols)	108 899 \$		2
21 - Écocentre Rivière-des-Prairies (sols)	130 675 \$		2
22 - Écocentre St-Michel (sols)	255 327 \$		2
12 - Écocentre LaSalle (mat. rés.)		446 044 \$	2

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écoconcentres, pour une période de 60 mois, le service d'élimination des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12491 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur :

Contrat	Recyclage Notre-Dame Inc.	WM Québec Inc.	RCI Environnement Inc.	Nombre de soumissionnaires
1 - Ahuntsic/Cartierville			11 185 632 \$	5
2 - LaSalle			6 475 892 \$	4
3 - Plateau Mt-Royal	8 785 707 \$			5
4 - Rosemont/Petite-Patrie	10 407 684 \$			5
5 - St-Laurent			7 653 327 \$	4

6 - Villeray/St-Michel/Parc-Extension	11 759 331 \$		5
7 - Westmount	1 351 647 \$		5
8 - TIRU	2 703 295 \$		4
9 - Écocentre Acadie (mat. rés.)	648 791 \$		2
10 - Écocentre de la Côte-des-Neiges (mat. rés.)	1 000 219 \$		2
		2 914 152	
11 - Écocentre Eadie (mat. rés.)		\$	2
13 - Écocentre Petite-Patrie (mat. rés.)	1 676 043 \$		2
14 - Écocentre Rivière-des-Prairies (mat. rés.)	1 081 318 \$		2
15 - Écocentre St-Michel (mat. rés.)	1 865 273 \$		2

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1124730002

CE13 1252

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles ci-après, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, les contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Nombre de soumissionnaires</u>
Excavations Vidolo Itée	1 - Écocentre Acadie	815 196 \$	2
Excavations Vidolo Itée	2 - Écocentre Côte-des-Neiges	1 074 350 \$	2
Excavations Vidolo Itée	4 - Écocentre La Petite-Patrie	1 772 662 \$	2
WM Québec Inc.	5 - Écocentre LaSalle	1 131 473 \$	2
Gestion Environnementale Éconord Inc.	6 - Écocentre Rivière-des-Prairies	1 048 190 \$	3
Excavations Vidolo Itée	7 - Écocentre Saint-Michel	1 781 225 \$	2

2 - d'accorder à la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire ayant présentée une soumission conforme pour l'article 3, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune, le contrat pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 657 751 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12892 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)	<u>Nombre de soumissionnaire</u>
RCI Environnement Inc	3 - Écocentre Eadie	3 657 751 \$	1

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135086001

CE13 1253

Vu la résolution CA13 210271 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 11 juillet 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 742 927,19 \$, taxes incluses, représentant 98,83 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc – égout – chaussée), dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 659 490,48 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1132183013

CE13 1254

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 12 191 857,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Édilbec construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 952 801 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5661;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe estimant que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 5- d'attribuer à l'arrondissement Saint-Léonard un montant supplémentaire de 1.3 M \$, tel que décrit à l'intervention de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles, en provenance du PTI supplémentaire de 42.0 M \$, pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usages aquatiques et sportifs.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1133278001

CE13 1255

Vu la résolution CA13 08 0410 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 20 juin 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 028 792.99 \$ taxes incluses, représentant 90% du coût total du contrat, pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial - Decelles et Saint-Aubin, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les volets 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-006 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134378012

CE13 1256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses articulées sur pneus de marque John Deere;
- 2 - d'accorder à Nortrax Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les groupes 1 et 2, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-1698 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1133447005

CE13 1257

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2013, pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12688 et au tableau de prix joint au rapport du directeur;

Firmes

Compugen inc.

CPU Design inc.

Familles

Famille 1: Micro-ordinateurs de bureau

Famille 3: Micro-ordinateurs portatifs

Famille 5: Écrans

Famille 7: Clients légers

Famille 2: Station de travail

Famille 4: Micro-ordinateurs portatifs Ultrabook

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1131694001

CE13 1258

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture sur demande de sel de déglçage des chaussées;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12670 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes

Technologie de dégivrage Cargill,
une division de Cargill Limitée

Sifto Canada Corp.

Participants

Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite Patrie, Ville-Marie, Ville de Montréal-Est, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Ville de Beaconsfield, Société de transport de Montréal.

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâces, Lachine, LaSalle, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Le Plateau Mont-Royal, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Le Sud-Ouest, Verdun, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville de Baie-d'Urfé, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Dollard-Des-Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Kirkland, Ville de Mont-Royal, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Pointe-Claire, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Westmount.

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1135331003

CE13 1259

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la fourniture sur demande de services professionnels externes dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Morneau Shepell Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12715 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1130589002

CE13 1260

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution CE12 1052 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12150, pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'abroger la résolution CM12 0808 afin de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12150, pour la fourniture d'émetteurs pour compteurs d'eau.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1130184001

CE13 1261

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C) et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134123004

CE13 1262

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Applied Research Associates inc, fournisseur unique, pour la fourniture d'une caméra tactique mobile (Pointman) pour les besoins du Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 683,17 \$ US, taxes incluses, conformément à l'offre de service de la firme en date du 20 mai 2013;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1134254002

CE13 1263

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Icor Technology Inc., fournisseur unique, pour effectuer des réparations obligatoires et l'optimisation recommandée sur le robot de désamorçage d'engins explosifs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 24 990 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2013 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1132610002

CE13 1264

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 140 958,27 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés à Les entreprises Canbec Construction inc., A sys réalisations (en remplacement de 9049-3214 Québec inc. (paysagiste nord-est)), Les entreprises Michel Gauthier inc. (CE10 1717) relativement au déneigement d'édifices Ville et SPVM, soit du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013 et ce, conformément à l'article 7 du cahier des clauses administratives particulières du devis, majorant ainsi les contrat octroyés à Les entreprises Canbec Construction inc. de 274 206,81 \$ à 313 590,35 \$; à A sys réalisations de 372 921,61 \$ à 420 668,96 \$ et à Les entreprises Michel Gauthier inc. de 426 918,30 \$ à 483 837,69 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1134512003

CE13 1265

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture sur demande de tuques pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal et pour les autres employés de la Ville ;
- 2- d'accorder à Les Industries Pamilio inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12964 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1136135007

CE13 1266

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Fondation Espace pour la vie pour la fourniture de lanternes chinoises fabriquées à Shanghai pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses, conformément à la soumission du sous-traitant chinois en date du 8 février 2013;
- 2- de ratifier une dépense de 44 683 \$ déjà effectuée dans le cadre de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1133815002

CE13 1267

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 472 524,35 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-sept véhicules Dodge Grand Caravan 2014, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 39 753,48 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1134472013

CE13 1268

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 402 363,54 \$, taxes incluses, représentant 90,92 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Rielle, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun (aqueduc, égout, chaussée) et la reconstruction de la rue Beatty, entre les rues Bannantyne et Beurling (aqueduc, égout, chaussée), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra (Région Rive-Sud) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit 4 700 883,07 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1132183015

CE13 1269

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 597 370,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur afin de tenir compte du coût réel des travaux;

- 2- d'approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les architectes Labonté Marcil, les ingénieurs Pageau Morel et associés inc., Petropoulos Bomis et associés inc., SDK et associés (CM11 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 123 290,88 \$ à 1 720 660,98 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Martin Brodeur au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1130285001

CE13 1270

Vu la résolution CA13 210278 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 2 août 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 301 609,14 \$, taxes incluses, représentant 94,86 % du coût total du contrat pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les projets de reconstruction des rues prévues en 2013 et 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel G & S Consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 317 951,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S13-003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1132183016

CE13 1271

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels de M. Gilles Bussière, de la firme Fauteux Bruno Bussière Leewarden, à titre d'expert comptable dans le dossier opposant 1481874 Ontario inc. / 2917599 Canada inc. (Centre Bell) c. Ville de Montréal devant le Tribunal administratif du Québec pour les rôles triennaux 2011-2012-2013 et 2014-2015-2016 ;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, pour le paiement de leurs services et frais ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1131804001

CE13 1272

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler, pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1125915014

CE13 1273

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12284.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1134822039

CE13 1274

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE13 0694 du 22 mai 2013 ;
- 2- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12389.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1135309002

CE13 1275

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion des projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 1 553 599,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12709 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1130457002

CE13 1276

Vu la résolution CA13 08 0500 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 6 août 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Centre-Ouest, pour les 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1133231014

CE13 1277

Vu la résolution CA13 29 0227 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 août 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville et le Centre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l'Île, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1133050008

CE13 1278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer toutes les parcelles du lot 4 620 522 du cadastre du Québec qui pourraient faire partie du domaine public de la Ville;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel :
 - la Ville de Montréal cède à 9189-8908 Québec inc., pour des fins commerciales, un terrain d'une superficie de 12 242,2 mètres carrés, localisé à l'ouest du boulevard Lacordaire et au nord du boulevard des Grandes-Prairies, constitué du lot 4 620 522 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
 - 9189-8908 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, dans le cadre du projet du train de l'Est, un terrain d'une superficie de 318,6 mètres carrés, ayant front sur le boulevard Lacordaire, constitué du lot 4 795 149 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
 - 9189-8908 Québec inc. crée sur une partie des lots 4 620 522 et 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une servitude d'utilité publique pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 1 428,2 mètres carrés, sur une partie du lot 4 795 148, en faveur de la Ville de Montréal, une autre servitude d'utilité publique pour un talus dont l'assiette a une superficie de 123,6 mètres carrés, sur une partie des lots 4 620 522, 1 331 957 et 4 795 148, en faveur du lot 5 299 815, une servitude de passage dont l'assiette a une superficie de 1 538,5 mètres carrés et sur une partie du lot 4 620 522, en faveur du lot 5 299 815, une servitude pour un massif dont l'assiette a une superficie de 39,7 mètres carrés;
 - avec soulte en faveur de la Ville au montant de 1 727 122,28 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1121368009

CE13 1279

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler l'autorisation de travaux consentie en vertu de la résolution CE10 1768 à compter de la signature de l'acte de vente.
- de recommander au conseil municipal :
- 2 - de fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot 5 299 815 ainsi que toutes les parcelles du lot 5 299 817 du cadastre du Québec, étant le fonds servant des servitudes à établir en faveur de l'Agence métropolitaine de transport, lesquelles sont représentées sur le plan PS 1488 préparé par M. Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2013 sous sa minute 5709, qui pourraient être inscrites au registre du domaine public;
 - 3 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménagement du stationnement incitatif sud de la gare Saint-Léonard - Montréal-Nord du projet du Train de l'Est, le lot 5 299 815 du cadastre du Québec, situé du côté ouest du boulevard Lacordaire, au sud de la voie ferrée, d'une superficie de 7 099,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour la somme de 542 535 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.033 1134602002

CE13 1280

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de consentir à la cession par 9227-7797 Québec inc. à Société en commandite 30 Saint-Jacques, de tous ses droits, titres et intérêts dans la proposition acceptée suivant l'appel public de propositions autorisé par la résolution CE12 0278 du 7 mars 2012;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Société en commandite 30 Saint-Jacques un terrain situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, d'une superficie totale de 2 023,8 mètres carrés, constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le prix de 5 425 000 \$, plus les taxes applicables, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1131368011

CE13 1281

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder à Les Placements Campotoro inc. un délai supplémentaire de 12 mois, soit jusqu'au 26 septembre 2014, pour terminer la construction prévue à l'acte de vente, d'un emplacement situé à l'angle sud-est du boulevard Métropolitain Est et de la rue Dollard-Desjardins, constitué du lot 4 242 103 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel que prévu à l'acte de vente, dûment approuvé par la résolution CM11 0612 et signé le 26 septembre 2011, devant M^e Aldo M. Cocciardi notaire, sous le numéro 18 955 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 septembre 2011, sous le numéro 18 507 236.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1133496009

CE13 1282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 27 249 075 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1135941001

CE13 1283

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Parole d'Exclus, pour l'année 2013, afin de réaliser le projet « Mobilisation citoyenne par le logement social » ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1135066002

CE13 1284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et ProQuest, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Canadian Newsstand Major Dailies pour les bibliothèques de Montréal participantes, du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 609,38 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1133315002

CE13 1285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 728 344,23 \$, taxes incluses, pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment de perception pour le Golf Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 646 042,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5582;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1135110005

CE13 1286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 403 167,21 \$, taxes incluses, pour l'installation d'équipement requis pour les déchets et les matières recyclables et de mobiliers dans les parcs La Fontaine, Angrignon, Promenade Bellerive, Maisonneuve, Jarry et Jeanne-Mance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Urbex Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 716 548 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6566;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1131246009

CE13 1287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 042 009,37 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87^e Avenue (Réalisation du train de l'Est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 343 009,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1134822004

CE13 1288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 070 748,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails, d'îlots, fourniture et installation d'un système d'éclairage de rue et reconstruction des entrées de services d'égout et d'aqueduc, dans le boulevard Roi-René, du boulevard Yves-Prévost au boulevard Wilfrid-Pelletier, dans l'arrondissement d'Anjou (P.R.R. 2012 - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 588 748,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1134822012

CE13 1289

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les orientations et mesures du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 proposées par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ;

- 2- de mandater le SMVT, de concert avec les responsables du Service des affaires institutionnelles, pour préparer les dossiers et argumentaires nécessaires pour faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour solliciter un appui à la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1130631001

CE13 1290

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la coopérative d'habitation La Montagne verte à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), au nom de la Ville, un plan de réhabilitation des sols en vertu de l'article 31.53 de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et les documents requis, pour le lot 5 174 933 du cadastre du Québec, avant d'être officiellement propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134962003

CE13 1291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'addenda no 1 à l'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes, dossiers numéros 800277 et 810487, du 19 avril 2012 relatif à une substitution d'un projet dans l'annexe B-2 de l'entente ;
- 2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer l'addenda no 1 pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1131158006

CE13 1292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter, conformément au 2^e alinéa de l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de construction de trottoirs sur le côté sud du boulevard Henri-Bourassa à partir de 140 mètres à l'est de l'avenue Félix-Leclerc jusqu'à la place Vermandère;

- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement vers l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant total de 210 052,25 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1131097001

CE13 1293

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différentes commissions des régimes de retraite mentionnées ci-dessous :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- remplacer M. Serge Langlois par M. Louis Monette pour un mandat de 2 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Raymond Veilleux pour un mandat de 2 ans.
- reconduire Mme. Anne P. Bergeron pour un mandat de 3 ans.

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle

- remplacer M. Gervais Lemay par M. Denis Chalut, pour un mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1135885003

CE13 1294

Attendu que les statuts du Fonds québécois d'habitation communautaire accordent à la Ville de Montréal un siège au conseil d'administration de cet organisme;

Attendu la demande du Fonds de confirmer pour deux ans les mandats des administrateurs;

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour un mandat de deux (2) ans, madame Danielle Cécile, directrice à la Direction de l'habitation du Service de mise en valeur du territoire, à titre de représentante de la Ville au conseil du Fonds québécois d'habitation communautaire.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130640002

CE13 1295

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1132714008

CE13 1296

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le versement d'un montant de 2 491,51 \$ de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres autour de la création dans les cinq arrondissements montréalais concernés ;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1133205001

CE13 1297

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un versement de 847,20 \$ de l'organisme RIDEAU afin de permettre à un agent de développement culturel du réseau Accès culture de participer au Contact ontariois 2013 ;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1130014001

CE13 1298

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville la somme de 564,51 \$ en capital, à laquelle s'ajoutent les intérêts cumulés au compte numéro 896540-02 ;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 CTX1134198006

CE13 1299

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 23 194,06 \$ en provenance du compte corporatif dédié au PR@M - Certification « Famille » des immeubles municipaux vers la Direction de la diversité sociale, pour rembourser des dépenses pour la réalisation d'objets promotionnels destinés à l'identification des espaces famille et pour le soutien technique à la Journée des enfants du 15 août 2013, dans le cadre de la Politique familiale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1136367001

CE13 1300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'utilisation de 210 500 000 \$ de la réserve du fonds d'amortissement pour la réduction du recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1133196001

CE13 1301

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service du Service du capital humain et des communications en date du 16 août 2013, jointe au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1132464002

CE13 1302

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser un virement budgétaire entre projets de la Direction des stratégies et transactions immobilières au montant de 373 831,65 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal:

2- d'autoriser une dépense de 53 661,27 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc. selon la bail conclu avec la Ville, pour des travaux de réaménagement aux 2^e, 3^e et 6^e étages de cet édifice situé au 303, rue Notre-Dame Est;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1131681001

CE13 1303

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713 entérinée par le comité exécutif à sa séance du 22 mai 2013 ;

2- d'autoriser un virement de crédits de 200,000\$ en provenance de dépenses générales d'administration vers le budget de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de lui permettre de terminer les consultations en cours.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1131079011

CE13 1304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 juin 2013, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1135205005

CE13 1305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 juin 2013 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1135205006

CE13 1306

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire au conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (r-3.2) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1123720002

CE13 1307

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1136335001

CE13 1308

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1135075003

CE13 1309

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) », afin d'y ajouter l'annexe A prévoyant les conditions et modalités de la délégation relative au remplacement des entrées de services en plomb, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1123812001

CE13 1310

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1113720002

CE13 1311

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement 89 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) », d'en recommander l'adoption à une séance subséquente, d'approuver le document d'accompagnement et la procédure nécessaire à cette fin, et de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1112622004

CE13 1312

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement 89 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) », d'en recommander l'adoption à une séance subséquente, d'approuver le document d'accompagnement et la procédure nécessaire à cette fin, et de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1112622005

CE13 1313

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement 89 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89, modifié) », d'en recommander l'adoption à une séance subséquente, d'approuver le document d'accompagnement et la procédure nécessaire à cette fin, et de demander l'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1132622007

CE13 1314

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant un programme de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles (08-034) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1133227001

CE13 1315

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 180 000 \$ pour le versement de contributions financières pour financer des ateliers d'artiste et l'affichage extérieur promotionnel de la Vitrine culturelle de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1136331003

CE13 1316

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », relatif aux appareils à combustibles solides, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », relatif aux appareils à combustibles solides;
- 3 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 4 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1134390003

CE13 1317

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1131041011

CE13 1318

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134119006 : Conclure avec les firmes Sanexen Services Environnementaux inc. (1 716 243,32 \$ excluant la livraison) et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp. (9 467 817,58 \$ excluant la livraison) des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux suite à l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1130573030

CE13 1319

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124730002: Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050,80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 12-12491 - Cinq soumissionnaires

Adopté à l'unanimité.

60.003 1130573031

CE13 1320

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135086001: Accorder 4 contrats à la firme Excavations Vidolo ltée, 1 contrat à RCI Environnement inc., 1 contrat à WM Québec inc. et 1 contrat à Gestion Environnementale Éconord inc. pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 - (4 soumissionnaires)

Adopté à l'unanimité.

60.004 1130573032

CE13 1321

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE1132183013: Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) - Dépense totale de 4 799 275,19 \$, taxes incluses (contrat: 4 659 490,48 \$ + incidences: 139 784,71 \$) - Appel d'offres public S13-001 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1130573026

CE13 1322

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133278001 : Accorder un contrat à Édilbec construction inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Martin Brodeur (3148) de l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 12 191 857,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5661 – (huit soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.006 1130573027

CE13 1323

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134378012: Accorder un contrat à Pavages d'Amour inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial – Volets 1 et 2 (Decelles et Saint-Aubin), pour une somme maximale de 4 476 436,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-006 - 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1130573025

CE13 1324

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133447005 : Conclure avec la firme Nortrax Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location avec option d'achat de chargeuses sur pneus de marque John Deere, suite à l'appel d'offres public 13-12698 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente : 13 279 024,74 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1130573024

CE13 1325

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131694001 : Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12688 (2 soum.). (Montant estimé des ententes 10 108 808,95 \$ (Compugen inc.) et 1 774 667,41 \$ (CPU Design inc.)).

Adopté à l'unanimité.

60.009 1130573029

CE13 1326

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135331003: Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public 13-12670 (3 soum.) (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.010 1130573028

CE13 1327

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130589002-3: Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell Ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public 13-12715 - (3 soumissionnaires - 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.011 1130573016

Levée de la séance à 16 h 10

70.001

Les résolutions CE13 1247 à CE13 1327 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Josée Duplessis
Présidente du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville